

22.04.2026

Lot 01 Preparation chantier, gros oeuvre, cloisons, faux-plafonds, menuiserie intérieure DCE ind A



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RELOGEMENT DE L'ONAF DE BORDEAUX DANS LES LOCAUX DE L'URSSAF

ONAF Bordeaux

Immeuble BOUTAUT, 1 rue Prévost, 33520 Bruges

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de l'économie, des finances et de la Souveraineté Industrielle et
Numérique

Interlocuteur :

Cheffe de Projet Isabel GONZALEZ

E: isabel.gonzalez@finances.gouv.fr

Cheffe de projet adjointe :

Hélène AUBINEAU

E: helene.aubineau@finances.gouv.fr

MAÎTRE D'OEUVRE

AME ARCHITECTURE

39, av Pierre 1er de Serbie 75008 Paris FRANCE

Paris

Lyon

Montpellier

Bordeaux

Nancy

Lille

1	SOMMAIRE
----------	-----------------

1	SOMMAIRE	2
2	PRESCRIPTION PARTICULIERE	5
2.1	CADRE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF APPLICABLE AU PROJET	5
2.1.1	NORMES CODE DU TRAVAIL/ERT	5
2.1.2	NORME INCENDIE	5
2.1.3	HYGIENE ET SECURITE	6
2.1.4	Règlements et normes	6
2.2	PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE CLOISONS /PLATRERIE	7
2.2.1	Cloisons en plâtre	7
2.2.2	Parements en plaques de plâtre cartonnées (et cas assimilés)	7
2.2.3	Enduits en plâtre	7
2.2.4	Classement au feu:.....	7
2.2.5	Qualité acoustique	7
2.2.6	Fixations	7
2.2.7	Accessoires de montage.....	7
2.2.8	Parements des matériaux	7
2.3	PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE MENUISERIES INTERIEURES	8
2.3.1	Fixations	8
2.3.2	Protection des ouvrages.....	8
2.3.3	Serrures	8
2.3.4	Ferme-portes.....	8
2.3.5	Tolérances et jeux	8
2.4	REBOUCHAGE DES RESERVATIONS.....	8
2.5	PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE – CLOISONS MODULAIRES EN REEMPLOI	9
2.6	PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE – AGENCEMENT MOBILIER SUR MESURE – GENERALITES.....	9
2.6.1	Objet du poste :	9
2.6.2	Champ d'application :	9
2.6.3	Prescriptions techniques générales :	9
2.6.4	Mise en œuvre – Exigences :	9
2.6.5	Tolérances et contrôles :	10
2.6.6	Références normatives et documents contractuels :	10
2.7	PRESTATION A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE.....	10
2.7.1.1	Les études de conception complètes, avec notamment :	10
2.7.1.2	Le respect des normes constructives françaises et notamment :	10
3	DESCRIPTION DES OUVRAGES – POSTES ARCHITECTURAUX	11
3.1	INSTALLATION & PREPARATION DE CHANTIER	11
3.1.1	Installation chantier & Base vie.	11
3.1.1.1.1	Fourniture et pose de panneau de chantier format A0.....	11
3.1.1.1.2	Fourniture et mise en œuvre de clôture de chantier.....	11
3.1.1.1.3	Fourniture et pose de panneaux de chantier interdits au public pour condamnation pendant chantier	11
3.1.1.1.4	Fourniture et mise en place d'une base vie	12
3.1.1.1.5	Nettoyage quotidien des sanitaires	12
3.1.1.1.6	Evacuation des gravats.....	12
3.1.2	Gestion administrative & etudes préalables.....	12
3.1.2.1.1	Études préalables, plans d'EXE - Fourniture d'un Plan d'installation de chantier.	12
3.1.2.1.2	Plans de recollement après travaux, DOE en 3 exemplaires	12

3.1.2.1.3	Mode de fonctionnement et organigramme chantier.....	13
3.1.2.1.4	Cadre du dossier d'utilisation, d'exploitation et de maintenance.....	13
3.1.3	ASSURANCES.....	13
3.1.4	PROTECTION DES EXISTANTS.....	13
3.1.5	<i>Déplacement et stockage du mobilier gênant.....</i>	<i>14</i>
3.1.6	<i>Constat d'huissier.....</i>	<i>14</i>
3.2	'OUVRAGE DE GROS OEUVRE.....	14
3.2.1	Plaque de répartition salle d'armes.....	14
3.2.1.1	Plaque de répartition CF AFB1 240kg vide + 15% du poids.....	15
3.2.1.2	Plaque de répartition Armoire forte 179kg vide 350kg pleine.....	15
3.2.2	Ouverture dans voile béton à créer.....	15
3.2.2.1	Création de linteau HEB 180 (voir note structure en annexe).....	15
3.3	'OUVRAGE DE CLOISONS ET PLÂTRERIE.....	16
3.3.1	Ensemble des déposeS.....	16
3.3.1.1	Ensemble des cloisons existantes à déposer soigneusement pour réemploi.....	16
3.3.1.2	Évacuation des cloisons déposées sans réemploi.....	16
3.3.1.3	Porte à déposer pour réemploi.....	16
3.3.1.4	Porte à évacuer.....	17
3.3.1.5	Rebouchage acrylique au droit des fixations de cloisons déposées.....	17
3.3.2	Ensemble des pose.....	17
3.3.2.1	Cloison modulaire à reposer en réemploi.....	17
3.3.2.2	Cloison modulaire vitrée sur allège.....	18
3.3.2.3	Cloison type Fermacell de dalle à dalle (Rw 50 dB mini.).....	18
3.3.2.4	Cloison phonique en plaque de plâtre sur ossature métallique de dalle à dalle (Rw 49 dB).....	19
3.3.2.5	Cloison CF 1h – création.....	19
3.3.2.6	Encoffrement CF 1h.....	20
3.3.2.7	Cloison placo hydro.....	20
3.3.2.8	Barrière phonique en plenum.....	21
3.3.2.9	'BOUCHAGE AU PLÂTRE DIVERS ET FINITIONS.....	21
3.3.2.10	FOURNITURE ET POSE BAGUETTES D'ANGLE.....	21
3.4	OUVRAGE DE FAUX-PLAFOND.....	22
3.4.1	<i>Remplacement dalles faux-plafond : 60x60cm pour locaux humides (HSFP 2.50).....</i>	<i>22</i>
3.4.2	<i>Dépose + stockage soigné + repose et adaptation faux-plafond existant 60*60 pour création nouvelles cloisons + passage+modifications réseaux.....</i>	<i>22</i>
3.4.3	<i>Plafond double parement type fermacell + 70mm Laine minérale + résine époxy (compris dépose FP existant).....</i>	<i>23</i>
3.4.4	<i>provision 40% de la surface restante en remplacement de dalles.....</i>	<i>24</i>
3.5	OUVRAGE DE MENUISERIES INTÉRIEURES.....	24
3.5.1	TRAÇAGE ET POSE DES HUISSERIES DANS CLOISON.....	24
3.5.2	Porte réemploi.....	24
3.5.2.1	PO01 R+3 Secrétariat - Réemploi 930 2450 Aluminium.....	25
3.5.2.2	PO02 R+3 CDU - Réemploi 930 2450 Aluminium.....	25
3.5.2.3	PO03 R+3 Informatique - Réemploi 930 2450 Aluminium.....	25
3.5.2.4	PO04 R+3 G2 - Réemploi 930 2450 Aluminium.....	25
3.5.2.5	PO05 R+3 ACDU - Réemploi 930 2450 Aluminium.....	25
3.5.3	Portes neuves.....	25
3.5.3.1	PO06 R+3 Circulation 930*2040 – cloison aluminium.....	25
3.5.3.2	PO07 R+3 Salle audition 01 930*2040 Placo Phonique.....	25
3.5.3.3	PO08 R+3 Salle audition 03 930*2040 Placo Phonique.....	26
3.5.3.4	PO09 R+3 Salle audition 02 930*2040 Placo Phonique.....	26
3.5.3.5	PO10 R+3 Salle avocat / médecin 930*2040 Placo Phonique.....	26
3.5.3.6	PO11 R+3 Sanitaire 930*2040 Placo Phonique.....	26
3.5.3.7	PO12 R+3 Opérationnelle / viso/ repro 930*2040 Placo Phonique.....	26
3.5.3.8	PO13 R+3 Couloir vers commun 930*2040 Cloison aluminium.....	26
3.5.3.9	PO14 R+3 Couloir vers commun 930*2040 Cloison CF 1h.....	26
3.5.3.10	PO15 R+3 Matériel scellés 930*2040 Cloison CF 1h.....	27
3.5.3.11	PO16 R+3 Commun 1400*2040 Cloison CF 1h.....	27

3.5.4	<i>'Plinthes bois neUve</i>	27
3.5.5	<i>FOURNITURE ET POSE sDE BUTÉES DE PORTES Legallais - INOX - Ref 105 239</i>	27
3.5.6	<i>Béquilles : Legallais - INOX 304 satiné - Ref 613 830</i>	27
3.5.7	<i>Rosace: Legallais - INOX 304 satiné - Ref 614 026</i>	28
3.5.8	<i>BARRE DE TIRAGE</i>	28
3.5.9	<i>ORGANIGRAMME</i>	28
3.5.10	<i>Fourniture et POSE des gâches electriques</i>	28
3.5.11	<i>Fourniture et POSE des VENTOUSES</i>	29
3.5.12	<i>Placard de réemploi (Dépose-repose)</i>	29
3.5.13	<i>Création d'une trappe aluminium pour dissimulation DM</i>	29
3.5.14	<i>Kitchenette</i>	30
3.5.15	<i>création des aménagements cellule GAV</i>	30
3.5.15.1	Création de la banquette :Ossature en panneaux bois CLT + grille de ventilation	30
3.5.15.2	Platelage inox passage réseaux	30
3.5.15.3	Fourniture et pose du matelas banquette	31
3.5.16	<i>provision pour adaptation des stores existants au droit des cloisons en percussion.</i>	31
3.6	OUVRAGE PSE (PRESTATION SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES)	31
3.7	PSE : DEPOSE + FOURNITURE ET POSE DE STORES THERMIQUES ENROULABLES A CHAINETTE	31
3.8	PSE : PROTECTION ANTI BALLE POUR TUBE DE DESARMEMENT	32
3.9	PSE : CLOISON MODULAIRE VITREE SUR ALLEGE	32

2

PRESCRIPTION PARTICULIERE

2.1 CADRE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF APPLICABLE AU PROJET

2.1.1 NORMES CODE DU TRAVAIL/ERT

- Les travaux et aménagements prévus dans le cadre du présent projet sont soumis aux dispositions du **Code du travail** relatives à la conception, à la construction, à l'aménagement et à l'utilisation des **Établissements Recevant des Travailleurs (ERT)**.
L'ensemble des prescriptions visent à assurer la **sécurité**, la **santé**, et le **confort des travailleurs** au sein des locaux.
- Les dispositions applicables sont notamment les suivantes :
- **Articles R.4216-1 à R.4216-30 du Code du travail**, relatifs aux règles de construction, d'aménagement et d'entretien des lieux de travail.
- **Articles R.4222-1 à R.4222-26** : ventilation et assainissement des locaux.
- **Articles R.4223-1 à R.4223-15** : éclairage naturel et artificiel des lieux de travail.
- **Articles R.4224-1 à R.4224-31** : issues, dégagements et accès de secours.
- **Articles R.4225-1 à R.4225-4** : installations électriques et protections associées.
- **Articles R.4226-1 à R.4226-19** : sécurité incendie, moyens d'évacuation et d'alerte.
- **Articles R.4227-1 à R.4227-41** : prévention des incendies et explosion.
- **Articles R.4228-1 à R.4228-29** : hygiène, commodités, vestiaires et locaux de restauration.
- Sont également applicables :
- **L'Arrêté du 19 juillet 2011** fixant les **règles techniques de sécurité et d'accessibilité applicables aux ERT** ne recevant pas de public.
- Les **prescriptions relatives à l'accessibilité des travailleurs handicapés** issues de l'article R.4216-2 du **Code du travail**, garantissant notamment :
 - une largeur de passage utile minimale de 0,83 m pour les portes,
 - des circulations horizontales et verticales adaptées,
 - la conformité des sanitaires, zones de repos et espaces de travail.
- Les dispositions de ces textes s'appliquent à l'ensemble des ouvrages, qu'ils soient neufs, modifiés ou réhabilités, et concernent aussi bien les aménagements architecturaux, les installations techniques que les équipements de sécurité.

Le décret n° 92-332 du 31 mars 1992 relatif à la sécurité et à la santé concernant notamment :

- La température des locaux,
- Les installations sanitaires et de restauration,
- Les règles de sécurité,
- La prévention des incendies et l'évacuation,
- Le dossier de maintenance des lieux de travail.

Les principes généraux de prévention notamment :

- Les obligations de l'employeur - Article L.4121-2 du code du travail,
- La réparation des dégagements - Article R.235-1, R.235-4-3, R.232-12-2, R.232-12-4 du code du travail,
- Les mesures spécifiques des locaux où sont stockées où manipulées des matières inflammables – Décret n° 2002-1553 du 24 décembre 2002,
- Les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie fixée par les articles R.232-12-17 à R.232-12-22.

2.1.2 NORME INCENDIE

Le bâtiment respectera toutes les normes incendie suivant :

- Le classement et l'usage du bâtiment,
- L'implantation vis-à-vis des tiers,
- Le classement au feu des matériaux,
- La stabilité au feu des structures,

- Les moyens d'alarme réglementaires et agréés,
- Les moyens de lutte contre l'incendie (plan, extincteurs, ...)

2.1.3 HYGIENE ET SECURITE

Le bâtiment respectera toutes les dispositions particulières relatives à l'hygiène et la sécurité :

- Le code de l'Environnement I.C.P.E. (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), Livre V, Titre IV.

La conception des bâtiments suivra les recommandations suivantes :

- « Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité », publié en 2006 par l'INRS - Institut National de Recherche et de Sécurité.

2.1.4 REGLEMENTS ET NORMES

Les provenances, les qualités, les caractéristiques, les types, les dimensions et les poids, les procédés de fabrication, les modalités d'essai, de marquage, de contrôle et de réception des matériaux et des produits préfabriqués doivent être conformes aux normes homologuées ou réglementations en vigueur au moment de la signature du marché.

L'entrepreneur est réputé connaître ces normes et exécuter les travaux dans les règles de l'art. En cas d'absence de normes, d'annulation de celle-ci ou de dérogations justifiées, notamment par des progrès techniques, les propositions de l'entreprise sont soumises à l'agrément du Maître d'Œuvre. L'entrepreneur doit, notamment, respecter les documents suivants : Normes Françaises AFNOR Documents Techniques Unifiés et en particulier :

Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans le CCFT, les ouvrages à exécuter seront conformes à la réglementation en vigueur et notamment aux documents généraux suivants

Documents Techniques Unifiés (D.T.U.)

- D.T.U. 25.232 Plafonds suspendus plaques de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues.

- D.T.U 25.41 Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées).

- D.T.U 58.1 Travaux de mise en œuvre - Plafonds suspendus.

- NF DTU 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre.

- DTU 25.231 : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite

- DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit plâtre -

Exécution des cloisons en carreaux de plâtre

- NF DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de plâtre

- DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches - Plaques de parement en plâtre isolant

- DTU 26.1 : Travaux d'enduits de mortiers

- DTU 27.2 : Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux

- NF DTU 58.2 : Plafonds tendus

- les Normes Françaises homologuées (NF) applicables aux travaux de ce corps d'état :

- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

- les Cahiers des Clauses Spéciales assortis aux DTU ;

- les règles de sécurité éditée par le Ministère du Travail et en particulier le décret du 31 mars 1992 relatif aux dispositions concernant la sécurité et la santé que doivent observer les Maîtres d'ouvrages lors de la construction de lieux de travail ;

- le Code du travail ;

- d'une façon générale, l'ensemble des textes réglementaires, administratifs et normatifs applicables à l'opération tant en ce qui concerne la nature des travaux à réaliser que le type d'établissement concerné et que la nature du marché de travaux passé.

2.2 PREScription DE MISE EN ŒUVRE CLOISONS /PLATRERIE

2.2.1 CLOISONS EN PLATRE

- planitude locale 0.5mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 0.20) le plus en retrait
- planitude générale 5mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 2m) le plus en retrait
- implantation 5mm d'écart sur la ligne théorique
- verticalité 5mm d'écart sur la hauteur d'étage

2.2.2 PAREMENTS EN PLAQUES DE PLATRE CARTONNEES (ET CAS ASSIMILES)

- planitude locale 1mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 0.20) le plus en retrait
- planitude générale 5mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 2m) le plus en retrait
- horizontalité écart de 3mm/m sur le plan de référence, sans dépasser 1cm
- implantation 5mm d'écart sur la ligne théorique
- verticalité 5mm d'écart sur la hauteur d'étage

2.2.3 ENDUITS EN PLATRE

- planitude locale 1mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 0.20) le plus en retrait
- planitude générale 5mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 2m) le plus en retrait
- verticalité 5mm d'écart sur la hauteur d'étage
- épaisseur pas d'épaisseur inférieure de plus de 2mm à l'épaisseur théorique

2.2.4 CLASSEMENT AU FEU:

L'ensemble des matériaux utilisés seront classés MO ou MI au regard de leur réaction au feu. L'entrepreneur fournira les certificats d'essais des comportements au feu.

Les éléments de suspension seront stables au feu 1 h. et ne doivent pas dégager de gaz toxiques sous l'action de la chaleur. Les suspentes des faux plafonds seront stables au feu 1/2 heure.

Les procès-verbaux d'essais du CSTB seront produits par l'entrepreneur pour tous les matériaux dont l'utilisation est envisagée.

2.2.5 QUALITE ACOUSTIQUE

La qualité acoustique des matériaux proposés devra pouvoir être justifiée par des essais réalisés par un laboratoire agréé.

En règle générale, le coefficient d'absorption moyen dans les fréquences audibles.

2.2.6 FIXATIONS

Les systèmes de fixation en sous face des planchers seront soumis à l'agrément préalable de l'organisme de contrôle. Les ossatures primaires ou secondaires des faux plafonds ne prendront jamais appui sur les murs et poteaux.

2.2.7 ACCESSOIRES DE MONTAGE

Les tiges filetées, suspentes, rails, clips, crochets et entretoises, seront galvanisés.

2.2.8 PAREMENTS DES MATERIAUX

Les matériaux mis en œuvre seront livrés entièrement finis avec revêtements comme suit :

- peinture ou revêtement plastique mince conservant aux matériaux leur pouvoir absorbant pour les dalles de fibres minérales.
- laque thermodurcissable, teinte au choix du maître d'œuvre, dans la gamme des nuances du fabricant pour les éléments métalliques.
- pour les profilés apparents, protection par laque thermodurcie, teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant.

2.3 PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE MENUISERIES INTÉRIEURES

2.3.1 FIXATIONS

Tous les éléments de fixation, tels que vis, rivets, agrafes, rondelles sont prévus en matériaux inoxydables. Paumelles de grilles en acier étiré à souder. Bagues en laiton.

2.3.2 PROTECTION DES OUVRAGES

Tous les ouvrages du présent lot reçoivent une protection temporaire en vue du stockage, du transport, et de la pose. Cette protection peut être assurée par bandes adhésives ou vernis préalable.

2.3.3 SERRURES

Les serrures seront à mortaiser ou en applique, pêne 1/2 tour en matériaux dont la température de fusion est supérieure à 900° C, compatibles avec l'utilisation d'un ferme-porte.
Organigramme : Néant cylindre s'ouvrant pour l'ensemble des portes.

2.3.4 FERME-PORTES

Les fermes-portes à freins hydrauliques seront, à vitesse de fermeture réglable, aptes à équiper des portes extérieures ou intérieures, lourdes et/ou coupe-feu.
Les portes concernées servant au désenfumage, des fermes-portes avec blocage à 90° sont à prévoir (précisé également sur les plans).

2.3.5 TOLERANCES ET JEUX

Applicables à toutes les menuiseries et ne devront pas être dépassées. Le jeu à la partie supérieure des portes sera égal à 1 mm au maximum.

2.4 REBOUCHAGE DES RESERVATIONS

L'entreprise du présent lot devra le rebouchage de toutes les réservations, tant horizontales que verticales (PTT, TV et ÉLECTRICITÉ) dans parois.

Le degré coupe-feu devra être reconstitué suivant le classement approprié et justifié par PV.

Le rebouchage sera assuré soit :

Par un plâtre de type ignifugé.

Soit au mortier et finition et plâtre suivant l'épaisseur de rebouchage.

Soit avec différentes plaques Type BA 10, 13, 25... correspondant au degré coupe-feu préconisé par le maître d'œuvre. Cet ensemble devra respecter la planimétrie ou la continuité des supports.

Soit par mousse ignifugée.

Soit par flocage.

Et suivant les préconisations du contrôleur technique.

Ces rebouchages seront particulièrement soignés et comprendront également, un traitement étanche sur les fourreaux.

2.5 PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE – CLOISONS MODULAIRES EN REEMPLOI

Généralités

La mise en œuvre se fait sur sol fini, jusqu'en sous face de faux plafonds.

Toutes les pièces de raccord sur les murs et les châssis existants sont dus par l'entreprise pour parfaite finition.

Les cloisons modulaires issues du réemploi seront mises en œuvre conformément aux règles de l'art et aux prescriptions du fabricant d'origine, lorsqu'elles sont disponibles. Avant pose, les éléments seront vérifiés, nettoyés et remis en état si nécessaire (structure, panneaux, vitrages, joints, quincaillerie).

La mise en œuvre devra garantir la stabilité, l'alignement et l'aplomb des cloisons. Les éléments détériorés ou non conformes devront être remplacés. Les fixations au sol, au plafond et aux murs seront adaptées à la nature des supports existants afin d'assurer la stabilité mécanique et la sécurité de l'ouvrage.

L'ensemble des opérations devra être réalisé en veillant à la préservation des éléments réemployés et en minimisant les impacts sur les finitions existantes.

2.6 PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE – AGENCEMENT MOBILIER SUR MESURE – GENERALITES

2.6.1 OBJET DU POSTE :

Le présent article définit les **règles générales de conception, de fabrication et de mise en œuvre** applicables à l'ensemble des éléments d'agencement réalisés **sur mesure**, dans le cadre du présent lot.

2.6.2 CHAMP D'APPLICATION :

Sont concernés tous les éléments de mobilier fixes ou semi-fixes réalisés spécifiquement pour le projet, notamment :

- Banques GAV, marche inox, kitchenette, etc.

2.6.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES :

- Les ouvrages doivent être **conçus, fabriqués et posés sur mesure** en parfaite cohérence avec les plans d'exécution fournis par la Maîtrise d'œuvre.
- Les assemblages, finitions et matériaux utilisés doivent garantir une qualité esthétique, une résistance à l'usage modéré et une durabilité conforme aux exigences du lieu d'implantation.
- Les dimensions exactes des ouvrages devront être prises sur site par l'entreprise après passage des réseaux, cloisons et finitions.

2.6.4 MISE EN ŒUVRE – EXIGENCES :

- La pose devra être **parfaitement soignée**, calée, alignée, avec fixation invisible lorsque cela est exigé.
- Tous les chants visibles doivent être **plaqués ou protégés**, sans arête vive.
- Les assemblages mécaniques (tourillons, lamellos, ferrures) devront permettre un **montage/démontage sans dégradation**.
- Les meubles comportant des équipements intégrés (électricité, plomberie, ventilation) doivent être **prêts à raccorder**, avec accès technique prévu (trappes, démontabilité partielle).

2.6.5 TOLERANCES ET CONTROLES :

- Les jeux de pose devront être réguliers et maîtrisés : **±1 mm en alignement, ±2 mm en aplomb**,
- Aucun éclat, fissure, coulure de colle, défaut de teinte ou d'usinage ne sera toléré,
- L'entreprise devra présenter **des échantillons de matériaux** (stratifiés, bois, laques, poignées...) pour validation avant fabrication.

2.6.6 REFERENCES NORMATIVES ET DOCUMENTS CONTRACTUELS :

- Normes DTU 36.1, DTU 60.1 (en cas d'intégration sanitaire), règles professionnelles de l'agencement, ,
- Respect du CCFT, des plans, et des prescriptions esthétiques de la Maîtrise d'œuvre.

2.7 PRESTATION A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE

Il est prévu la prise en charge complète du projet par l'Entreprise, depuis la conception accompagnant son offre jusqu'à la réception définitive des ouvrages.

Au titre du marché, l'Entreprise devra :

2.7.1.1 Les études de conception complètes, avec notamment :

- Les plans d'architecture aménagements intérieurs du bâtiment,
- Les plans d'exécution (EXE) avec les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques,
- Les implantations et réservations des arrivées des fluides – électricité, eau, assainissement,
- L'Entreprise devra tenir compte de toutes les préconisations émises par le contrôleur technique mandaté pour la conformité réglementaire, en amont du lancement en fabrication des équipements.

2.7.1.2 Le respect des normes constructives françaises et notamment :

- ERT (Établissement Recevant des Travailleurs) suivant le Code du Travail R 235-4 et l'arrêté du 5 août 1992,
- RT 2012 (à charge bailleur)
- Acoustique,
- Incendie,
- Handicapé,
- Hygiène et sécurité

3**DESCRIPTION DES OUVRAGES – POSTES ARCHITECTURAUX****3.1 INSTALLATION & PREPARATION DE CHANTIER**

L'entreprise devra notamment :

- Prendre connaissance des lieux, **vérifier les accès, les contraintes de coactivité, les conditions de stockage**, et effectuer toutes les reconnaissances préalables utiles.
- Participer aux **réunions préparatoires** de chantier, organiser ses interventions selon le **planning général** et les consignes du coordinateur OPC ou du maître d'œuvre.
- Assurer, à ses frais, l'**installation provisoire de ses équipements** (échafaudages, protections, zones de stockage, alimentation provisoire, etc.).
- Installer et entretenir les dispositifs de **sécurité collective**, de **protection des ouvrages existants**, et de **signalisation de chantier** adaptés à son activité.
- Respecter les conditions définies par le **règlement de chantier**, notamment :
 - Horaires de travail,
 - Circulation dans les espaces communs,
 - Niveaux de bruit et de poussières,
 - Gestion des nuisances envers les usagers ou riverains.
- Assurer le **nettoyage régulier de ses zones d'intervention** et le repli complet de ses installations en fin de chantier.

Contraintes particulières :

- En cas de chantier en site occupé : précautions renforcées pour limiter les nuisances, sécuriser les accès, et maintenir la continuité d'usage des locaux.
- L'entreprise doit être autonome pour l'acheminement de ses matériaux et la gestion de ses déchets (hors prestations mutualisées précisées au compte prorata).
- Aucun stockage ne sera autorisé en dehors des zones validées par le maître d'ouvrage.

Références :

- Code du travail (sécurité, signalisation, coactivité),
- DTU en vigueur selon nature des travaux,
- Plan de prévention (si applicable), règlement de chantier.

3.1.1 INSTALLATION CHANTIER & BASE VIE.**3.1.1.1.1 Fourniture et pose de panneau de chantier format A0**

Avec le nom des divers intervenants, compris :

- socle, mise en place, fixation, calage
- montage, démontage en fin de chantier, double transport, etc...
- En 1 exemplaire format A0,

Suivant plan d'installation de chantier à réaliser par l'entreprise.

3.1.1.1.2 Fourniture et mise en œuvre de clôture de chantier

En barrières métalliques démontables du type HERAS ou similaire, compris :

- transport, mise en place
- déplacement pendant le chantier
- démontage et évacuation en fin de chantier

Localisation : plan d'installation de chantier.

3.1.1.1.3 Fourniture et pose de panneaux de chantier interdits au public pour condamnation pendant chantier

Selon besoin.

3.1.1.1.4 Fourniture et mise en place d'une base vie

La Maitrise d'Ouvrage précise qu'elle mettra à disposition une zone pour base vie sur l'un des plateaux (les points d'eau ainsi que des alimentations nécessaires et mobiliers pour assurer un espace de vie aux compagnons seront attribués au présent lot).

L'entreprise devra néanmoins assurer le nettoyage quotidien des équipements.

Toute dégradation sera prise en charge par ses soins.

- **SDR :**

Table + chaises

Vestiaires : casiers individuels

- **Réfectoire/vestiaire :**

Table + chaises /1 micro-onde + frigo

Avec :

- transport, mise en place tables/chaises

Utilisation des sanitaires, un local réunion et un local vestiaire seront dédiés aux entreprises suivant plan installation de chantier AME. Le titulaire du présent lot aura sa charge :

- transport, mise en place tables/chaises

Prévoir l'ensemble des prestations liées à la mise en place et l'exploitation de la base vie pendant toute la durée des travaux. Cette base vie devra inclure un vestiaire, une salle de réunion, un lieu de restauration.

Prestations à inclure :

- Nettoyage hebdomadaire base vie,

- Nettoyage des abords du chantier,

- Fourniture des mobiliers de la base vie : + table de restauration + chaises chantier + chaises pour déjeuner +1 banc

- Protection des accès au chantier et des sanitaires mis à disposition,

- Fourniture et évacuation des bennes, aux horaires indiqués sur le plan bas de vie

- Signalétiques réglementaires,

Conformément aux demandes de toutes exigences du CSPS.

Localisation installation : à définir

3.1.1.1.5 Nettoyage quotidien des sanitaires

Les sanitaires du R+3 seront mis à disposition pour la durée du chantier.

Le nettoyage quotidien des sanitaires est dû par le présent lot.

3.1.1.1.6 Evacuation des gravats

Evacuation quotidienne des déchets.

Pas de possibilité d'implanter une benne sur la parcelle.

L'entreprise pourra à sa charge faire une demande d'autorisation de voirie en mairie pour implantation d'une benne et assurer l'évacuation des déchets jusqu'à celle-ci.

3.1.2 GESTION ADMINISTRATIVE & ETUDES PREALABLES

3.1.2.1.1 Études préalables, plans d'EXE - Fourniture d'un Plan d'installation de chantier.

L'entreprise générale a une mission EXE et transmettra tous les documents relatifs à cette mission.

3.1.2.1.2 Plans de recollement après travaux, DOE en 3 exemplaires

Ensemble des DOE en PDF, DWG et toutes fiches techniques.

Le dossier de récolement comprendre :

La fourniture au Maître d'ouvrage d'un document informatique accompagné de 3 exemplaires papier avec les indications suivantes :

- Le plan général de l'espace aménagé après démolitions ;
- Le dossier de plans des ouvrages réalisés ;
- Le dossier de plans de détails des ouvrages & fiches produits ;
- Le dossier d'entretien et d'intervention.

La fourniture du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) fait partie des prestations dues au titre du présent marché.

Ce dossier doit comprendre (liste non exhaustive) :

- Les plans correspondant à l'exécution tels que construit,
- Les caractéristiques exactes des matériaux et matériels mis en œuvre,
- Tous les Procès-Verbaux (PV) requis garantissant les qualités des matériaux et matériels,
- Les fiches relatives aux essais effectués in situ (document C.O.P.R.E.C),
- Les agréments éventuels des installations (organisme C.O.N.S.U.E.L).

Ce dossier sera remis par l'Entreprise 30 jours après la réception des travaux, sous format dématérialisé et sur support clé USB et exécutable (.dwg. xls. Word...).

Ce dossier sera également communiqué au coordonnateur SPS – Sécurité et de Protection de la Santé - pour finalisation du DIUO – Dossier d'Intervention Ulérieur sur l'Ouvrage.

3.1.2.1.3 Mode de fonctionnement et organigramme chantier.

- Les éléments seront à communiquer au cadre de réponses.

3.1.2.1.4 Cadre du dossier d'utilisation, d'exploitation et de maintenance.

L'entreprise devra communiquer à la réception de son ouvrage un dossier complet.

L'entreprise fournira un Cadre du Dossier d'Utilisation, d'Exploitation et de Maintenance "DUEM" : Transmission connaissance au gestionnaire.

Dossier d'information sur les intervenants qui ont participé à la construction, récapitulatif des contrats passés, etc ...

Organisation et fourniture des différents plan. Ce sont les documents de suivi du bâtiment.

liste détaillée des équipements installés en précisant (bâtiment, étage, numéro de local, nombre d'équipements, puissance, caractéristiques, marques, ...). Cette liste sera à remettre en même temps que le DOE.

3.1.3 ASSURANCES

L'entreprise titulaire du marché aura l'obligation de remettre à la Maitrise d'Ouvrage ses attestations d'assurances dans les conditions fixées à l'article 10 du contrat.

Dans le cas où l'entreprise titulaire du marché déléguerait une partie de ses ouvrages à une autre entreprise, en sous-traitance, elle aura l'obligation de communiquer sa demande de sous-traitances (documents insérés au DCE) à France Travail selon les dispositions de l'article 12.2 du contrat, ainsi que son attestation d'assurance.

3.1.4 PROTECTION DES EXISTANTS

Description :

L'attention particulière de l'entreprise est attirée sur le fait que les différents réseaux techniques indispensables pour le fonctionnement du bâtiment, transitent dans le volume de l'intervention.

Ces réseaux à conserver seront repérés et étiquetés au préalable par les lots techniques et ne doivent en aucun cas être touchés pendant les travaux.

Les réseaux à supprimer seront déposés et évacués à la décharge par les lots techniques.

Dans le cadre des travaux préparatoires, l'entreprise exécute :

- L'aménagement des accès et la mise en place des protections,
- La création des SAS ;
- La mise en place des moyens d'évacuation des gravats ;
- La protection des murs conservés ;
- Un état des lieux avec la maîtrise d'ouvrage, l'exploitant et la maîtrise d'œuvre sera fait avant toute intervention.
 - La protection des sols existants,
 - La protection du monte-charge existant,
 - Toute protection des communs qui seraient nécessaire.

En cas de dégradation du sol pour cause de protection défaillante, l'entreprise devra le remplacement à neuf du sol souple pour la zone concernée.

La prestation comprend le maintien en place et en état de l'ensemble de la protection de sol.

La prestation comprend un constat d'état des lieux exhaustif de l'état des sols existant avec rapport photo.

3.1.5 DEPLACEMENT ET STOCKAGE DU MOBILIER GENANT

Le phasage du chantier prévoit le déplacement et le stockage du mobilier gênant avant le démarrage des travaux.

La prestation comprend :

- le repérage et la protection du mobilier à déplacer ;
- le déplacement et le transfert du mobilier vers la zone de stockage située au parking en sous-sol, via le monte-charge existant ;
- le balisage et la sécurisation de la zone de stockage afin de garantir la protection des biens et la sécurité des intervenants ;
- le stockage temporaire du mobilier pendant la durée des travaux, avec dispositions permettant d'éviter toute dégradation ;
- la réintégration du mobilier à l'étage à l'issue des travaux, avec remise en place selon l'implantation initiale ou selon indications du maître d'ouvrage.

L'ensemble des manutentions sera réalisé avec soin afin d'éviter tout dommage aux ouvrages existants et au mobilier.

3.1.6 CONSTAT D'HUISSIER

Le présent article définit les prescriptions relatives à l'établissement de constats d'huissier en début et en fin de chantier .

Prestations

- Un **constat d'huissier** sera réalisé :
 - **au démarrage des travaux**, afin d'établir l'état initial des lieux,
 - **après la réception des travaux**, afin de constater l'état final.
- Ces constats porteront notamment sur :
 - les parties communes (compris zone parking),
 - les accès, halls et circulations,
 - les façades et espaces extérieurs qui pourraient être impactés par le projet,
 - les locaux URSSAF impactés par les travaux,
 - tout élément sensible identifié par la maîtrise d'ouvrage ou d'œuvre.

Modalités

- Les constats devront être effectués par un **huissier de justice compétent** et transmis en copie au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre.
- Tout désordre constaté après les travaux et non présent sur l'état initial pourra être imputé à l'entreprise responsable.

3.2 'OUVRAGE DE GROS OEUVRE

3.2.1 PLAQUE DE REPARTITION SALLE D'ARMES

 Plaque de répartition à fournir par Lot Gros-Oeuvre
(voir note de structure en annexe)

3.2.1.1 Plaque de répartition CF AFB1 240kg vide + 15% du poids

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et mise en œuvre de plaques de répartition de charges en polypropylène de haute densité, avec chanfreins sur les 4 bords, de chez GROSSERON ou techniquement équivalent.

Dimensionnement suivant principe fourni par la MOE.

L'entreprise devra fournir une note de calcul d'Exécution, justifiant le dimensionnement des plaques.

Sur la base des résultats précédemment obtenus :

Le coffre-fort de 276kg plein doit être installé sur une plaque de répartition de surface $S = 1,1m$ soit une plaque de dimensions $b * b = 1,05 * 1,06 \text{ m}$ en première approche ;

Il convient de noter que les plaques de répartition :

- Doivent, dans tous les cas, excéder les dimensions du coffre-fort sous lequel elles sont installées d'une largeur de 150mm dans les deux directions ;
- Peuvent présenter une emprise rectangulaire, à la condition que celle-ci respecte la condition de surface susmentionnée, la condition de débord susmentionnée et que le rapport de ses deux côtés soit dans la proportion du rapport des deux côtés du coffre-fort

Localisation : selon le carnet graphique.

3.2.1.2 Plaque de répartition Armoire forte 179kg vide 350kg pleine

Dito 3.2.1.1

Le coffre-fort de 350kg plein doit être installé sur une plaque de répartition de surface $S = 1,4m$ soit une plaque de dimensions $b * b = 1,2 * 1,2m$ en première approche ;

Localisation : selon le carnet graphique.

3.2.2 OUVERTURE DANS VOILE BETON A CREER

3.2.2.1 Création de linteau HEB 180 (voir note structure en annexe)

Voir notice structure jointe.

Les travaux et prestations comprennent :

- - Le repérage et marquage des ouvrages à démolir ;
- - Toutes sujétions de protection des ouvrages environnants directs ;
- - Toutes sujétions de maîtrise de la propagation des poussières ;
- - Toutes sujétions de travail en hauteur ;
- - L'étalement provisoire du voile, par percements réalisés au droit de la future impose et passage de bastaings ou traverses étayés. Les étais seront mis en charge progressivement ;
- - Toutes sujétions de confortement temporaire et/ou protection des planchers bas, notamment contre leur poinçonnement sous étais ;
- - La démolition contrôlée et soignée, par sciage ou piquage, du voile, y compris tri et évacuation des produits de la démolition en filière spécialisée ;
- - La réalisation d'empochements pour appui du linteau, de profondeur 20cm ;
- - La mise en œuvre de sommiers en béton armé au droit des appuis du linteau, dans les empochements. Les sommiers devront :
 - o Présenter une profondeur dans le voile de 20 cm minimum correspondant à la longueur d'appui du linteau ;
 - o Présenter une hauteur de 15cm minimum ;

- Présenter une largeur égale à celle du voile dans le quel ils sont créés;
- Être armés de deux lits d'armatures type ST50C formant frettage;
- La réception et la pose d'un HEB180 S235 laminé à chaud, centré dans le voile y compris :
 - Levage, accastillage;
 - Étalement provisoire;
 - Mise en charge du linteau par calage temporaire à l'extrados;
 - Matage/calage définitif à l'extrados et aux appuis par rembourrage au mortier de réparation fibré de classe R4 selon la NF EN 1504-3, à retrait compensé, adapté aux classes d'exposition XC1 à 4, XS1 à 3, XD1 à 3, XA1 à 3, XF1 à 3 définies par la norme béton NF EN 206/CN ;
- La reprise des jambages en béton armé scié/piqué, en cas de besoin, y compris passivation des armatures sciées et reprise des épaufures et éclats au moyen d'un mortier de réparation fibré de classe R4 selon la NF EN 1504-3, à retrait compensé, adapté aux classes d'exposition XC1 à 4, XS1 à 3, XD1 à 3, XA1 à 3, XF1 à 3 définies par la norme béton NF EN 206/CN ;
- Toutes sujétions d'étalement et de manutention ;
- Toutes sujétions de parfait achèvement des travaux.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3 'OUVRAGE DE CLOISONS ET PLÂTRERIE

3.3.1 ENSEMBLE DES DEPOSES

3.3.1.1 Ensemble des cloisons existantes à déposer soigneusement pour réemploi

/// Cloison déposé

L'entreprise procédera à la dépose soignée des cloisons existantes identifiées en vue de leur réemploi. La dépose devra préserver l'intégrité des éléments démontés (ossatures, panneaux, vitrages, quincaillerie, joints, accessoires) afin de permettre leur réutilisation ultérieure.

Les éléments seront déposés méthodiquement, stockés et protégés dans des conditions évitant toute dégradation (chocs, humidité, déformation). Un tri sera réalisé pour distinguer les éléments réemployables, ceux nécessitant une remise en état et ceux non réutilisables.

Toutes les sujétions liées aux fixations, découpes, raccords aux ouvrages existants et contraintes d'accès sont à prendre en compte. L'entreprise veillera à limiter les impacts sur les ouvrages conservés (sols, plafonds, murs périphériques, réseaux).

Les supports seront laissés propres et prêts à recevoir les travaux ultérieurs.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.1.2 Évacuation des cloisons déposées sans réemploi

Les cloisons déposées non destinées au réemploi seront évacuées du chantier par l'entreprise.

L'ensemble des matériaux (ossatures, parements, isolants, vitrages, quincailleries et accessoires) sera trié, chargé, transporté et éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

L'entreprise assurera la gestion complète des déchets, y compris leur acheminement vers les filières de traitement ou de valorisation appropriées.

Les zones de travail seront maintenues propres et dégagées tout au long de l'intervention.

3.3.1.3 Porte à déposer pour réemploi

L'entreprise procédera à la dépose soignée des portes identifiées en vue de leur réemploi, y compris vantaux, huisseries, paumelles, serrures, poignées et accessoires.

La dépose sera réalisée avec précaution afin de préserver l'intégrité des éléments et de permettre leur réutilisation ultérieure. Les portes et leurs composants seront repérés, protégés, stockés et manutentionnés de manière à éviter toute détérioration (chocs, déformation, rayures, humidité).

Toutes les sujétions liées aux fixations, scellements, ajustements et raccords aux ouvrages existants sont à la charge de l'entreprise. Les supports seront laissés propres et aptes à recevoir les travaux ultérieurs.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.1.4 Porte à évacuer

L'entreprise procédera à la dépose complète des portes identifiées, y compris vantaux, huisseries, quincailleries, fixations et accessoires, non destinées au réemploi.

Les éléments déposés seront évacués hors du chantier, avec tri, chargement, transport et traitement des déchets conformément à la réglementation en vigueur et aux filières appropriées.

La dépose sera réalisée de manière à limiter les dégradations sur les ouvrages conservés, et les supports seront laissés propres et aptes à recevoir les travaux ultérieurs.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.1.5 Rebouchage acrylique au droit des fixations de cloisons déposées.

Rebouchage et remise en état de tous les supports au droit des fixations des cloisons déposées (sols, cloisons, ossatures faux-plafond).

La prestation comprend :

- la dépose des éventuelles chevilles, visseries et éléments de fixation résiduels ;
- le rebouchage des percements et réservations à l'aide d'un mastic ou enduit acrylique adapté au support (béton, maçonnerie, plâtre, etc.) ;
- le lissage, le ponçage et la préparation des surfaces afin d'obtenir un support propre, plan et prêt à recevoir les finitions ultérieures ;
- le nettoyage des zones traitées.

L'ensemble devra garantir une reprise soignée, durable et compatible avec les travaux de finition à venir

3.3.2 ENSEMBLE DES POSE

3.3.2.1 Cloison modulaire à reposer en réemploi

Cloison modulaire à reposer en réemploi

Le présent article définit les **prescriptions générales** applicables à la **fourniture et à la mise en œuvre de cloisons modulaires**, modulaires, démontables et reconfigurables, dans le cadre d'un aménagement intérieur de type bureaux, locaux techniques, espaces de travail ou de réunion.

Définition de la prestation :

Les cloisons à poser seront de type modulaires, composées de panneaux pleins, vitrés ou semi-vitrés, posés sur ossature aluminium, avec profils de finition, couvre-joints, huisseries et intégration éventuelle de blocs-portes.

Les ouvrages devront permettre :

- Une **modularité** dans le temps (montage/démontage sans détérioration),
- Une **finition soignée**, esthétique et adaptée à l'environnement de travail,
- Une **performance acoustique** adaptée aux usages (selon configuration : $R_w \geq 35$ à 45 dB),
- L'**intégration d'équipements** : interrupteurs, prises, câblages courant fort/faible, grilles de ventilation...

Les cloisons modulaires issues de la dépose seront reposées en réemploi selon les implantations définies aux plans.

Avant repose, l'entreprise procédera au contrôle, au nettoyage et, si nécessaire, à la remise en état des éléments (ossatures, panneaux, vitrages, joints, quincailleries et accessoires) afin de garantir leur bon état de fonctionnement et leur conformité.

La mise en œuvre devra assurer l'alignement, l'aplomb, la stabilité et la bonne fixation des éléments sur les supports existants. Les adaptations, ajustements, reprises de coupe, calages, compléments de fixation et pièces de liaison nécessaires à une pose conforme sont à la charge de l'entreprise.

Les performances fonctionnelles des cloisons (stabilité, acoustique, éventuelle résistance au feu) devront être maintenues ou rétablies. Toute pièce défectueuse ou manquante sera remplacée par un élément compatible. En fin de pose, les ensembles seront réglés, vérifiés et laissés propres, prêts à l'usage.

La prestation comprend également :

- Le traitement des remontées jusqu'à la dalle au droit des jouées de faux-plafonds existantes,
- Les réductions de cloison nécessaires pour percussion sur le mur rideaux.
- Toutes sujétions de mises en œuvre nécessaires pour permettre la bonne réalisation des travaux.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.2.2 Cloison modulaire vitrée sur allège

Fourniture et mise en œuvre de cloisons modulaires vitrées sur allège plein, type Cloison SUNSET 80- 40 RA de la gamme OFFICE ou techniquement équivalent.

Caractéristiques :

- Epaisseur 80 mm
- Lisse haute et lisse basse équipée de joints polyéthylène
- Poteaux sans clip
- Couvre-joints
- Double vitrage, Ep. 6mm et Ep. 8 mm, joints de vitrage
- Panneaux BF13 phoniques revêtus mélaminé en allège
- Incorporation d'une laine minérale de 45 mm
- Pièces de départ, d'angle, de renvoi dans la gamme du fabricant

Concernant la salle de réunion, la cloison viendra en remplacement d'une cloison existante. La dépose de la cloison existante fait partis de la présente prestation.

Localisation : secretariat

3.3.2.3 Cloison type Fermacell de dalle à dalle (Rw 50 dB mini.)

Cloison type Fermacell de dalle à dalle (Rw 50 dB mini.)

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison de type plaques de plâtre renforcées (type Fermacell ou équivalent) montée de dalle à dalle, permettant d'atteindre un affaiblissement acoustique minimum $R_w = 50$ dB.

La cloison sera constituée :

- d'une ossature métallique adaptée (rails, montants, fourrures) dimensionnée selon les hauteurs et contraintes du chantier ;
- d'un double parement en plaques de plâtre renforcées vissées sur l'ossature, épaisseur et configuration conformes aux performances acoustiques requises ;
- d'un remplissage en laine minérale ou isolant équivalent dans l'épaisseur de la cloison, garantissant les performances acoustiques attendues.

La mise en œuvre comprendra l'ensemble des sujétions nécessaires : implantation, traçage, découpes, fixations, traitement des joints, bandes et enduits, intégration des réservations éventuelles et finitions prêtes à recevoir les revêtements. L'entreprise veillera au respect de la continuité de la cloison de dalle à dalle, y compris traitement des

liaisons périphériques (sol, plafond, murs adjacents) par bandes résilientes ou dispositifs adaptés afin de limiter les transmissions acoustiques.

La mise en œuvre devra garantir la stabilité, l'aplomb et la planéité de l'ouvrage ainsi que l'atteinte de la performance acoustique minimale demandée.

Compris mise en œuvre de la demi-cloison séparative entre banquette et wc cellules GAV.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.2.4 Cloison phonique en plaque de plâtre sur ossature métallique de dalle à dalle (Rw 49 dB)

Cloison phonique en plaque de plâtre sur ossature métallique de dalle à dalle (Rw 49 dB)

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison phonique en plaques de plâtre sur ossature métallique, montée de dalle à dalle, permettant d'atteindre un affaiblissement acoustique minimum $R_w = 49$ dB.

La cloison sera composée :

- d'une ossature métallique (rails, montants, fourrures) dimensionnée selon la hauteur sous plafond et les contraintes du chantier ;
- d'un parement en plaques de plâtre sur chaque face, épaisseur et configuration conformes aux exigences acoustiques ;
- d'un remplissage par laine minérale ou isolant équivalent inséré dans l'épaisseur de l'ossature, assurant les performances acoustiques requises.

La mise en œuvre comprendra l'ensemble des prestations nécessaires : implantation, traçage, découpe, fixation, traitement des joints, bandes et enduits, ainsi que les finitions prêtes à recevoir les revêtements.

La cloison sera posée de dalle à dalle avec traitement soigné des liaisons périphériques (sol, plafond, murs adjacents) par bandes résilientes ou dispositifs adaptés afin de limiter les transmissions acoustiques. L'ouvrage devra garantir la stabilité, la planéité et l'aplomb de la cloison ainsi que l'atteinte de la performance acoustique minimale demandée.

La prestation comprend également :

- Le traitement des remontées jusqu'à la dalle au droit des jouées de faux-plafonds existantes,
- Les réductions de cloison nécessaires pour percussion sur le mur rideaux.
- Toutes sujétions de mises en œuvre nécessaires pour permettre la bonne réalisation des travaux.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.2.5 Cloison CF 1h – création

Cloison CF 1h - création

Cloisons constituées de la façon suivante :

- Ossature métallique constituée de rails et de montants en profilés en acier galvanisé 48mm, montant simple, entraxe de 60 cm maximum
- Interposition de résilient entre les ossatures et le support
- Incorporation d'une laine minérale de 48 mm d'épaisseur sur toute la hauteur
- Chaque parement sera constitué de deux plaques BA13 à bords amincis de 12.5 mm d'épaisseur ou techniquement équivalent, vissées de chaque côté de l'ossature, pose croisée
- Hauteur cloison de dalle à dalle

La prestation comprend :

- Intégration des renforts nécessaires pour les équipements à fixer
- Les joints entre plaques
- Les bandes de finition entre plaques et ponçage (2 passes au minimum) Ensemble des angles saillants arrondis

Les joints des angles saillants seront renforcés soit par une bande armée soit par une cornière d'angle métallique ou plastique (traitements suivant les prescriptions du fabricant).

L'entrepreneur intégrera également l'application d'un joint acrylique en périphérie de tout type de menuiserie intérieure.

La prestation intégrera la pose de tous les huisseries, trappes, encadrements, fournies par le lot menuiseries intérieures.

La prestation comprend la dépose et repose des dalles de faux plafond existant, au droit des cloisons à mettre en œuvre.

PV feu à fournir.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.2.6 Encoffrement CF 1h

Réalisation d'un encoffrement **EI 60 (1 heure) type Promat** (ou équivalent) pour le linteau métallique de la cage d'escalier dû par le gros œuvre.

Mise en œuvre

- Fourniture et pose de plaques coupe-feu type PROMATECT® (ou équivalent certifié EI 60)
- Réalisation d'un encoffrement complet du linteau (3 faces)
- Mise en œuvre sur ossature métallique ou système autoportant selon prescriptions PROMAT
- Respect des épaisseurs, densités et dispositions définies dans le PV du système retenu
- Traitement des joints par bandes et enduits adaptés du système PROMAT
- Calfeutrement coupe-feu en périphérie (liaisons avec maçonnerie existante) avec produits compatibles du système
- Fixations conformes au système validé (entraxes, visserie, etc.)

- Classement : **EI 60 selon EN 13501-2**
- Système bénéficiant d'un **PV valide**
- Mise en œuvre conforme aux prescriptions du fabricant et aux règles de l'art

- Fourniture des fiches techniques et PV avant exécution pour validation MOE
- Réalisation soignée garantissant la continuité du degré coupe-feu avec les parois adjacentes
- Toutes sujétions pour découpes, réservations, reprises et ajustements incluses

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.2.7 Cloison placo hydro

Le présent article définit les prescriptions relatives à la fourniture et à la mise en œuvre de cloisons en plaques de plâtre hydrofuges, destinées aux locaux humides, pour habillage du wc suspendus à créer et fermeture cloison suite à la dépose du bâti-support existant.

Caractéristiques techniques

- Parements : **plaques BA13 hydrofuges** (type H1 selon NF EN 520)
- Ossature métallique : rails et montants en acier galvanisé épaisseur 6/10e, entraxe selon DTU 25.41.

Mise en œuvre

- Pose conforme au **DTU 25.41 – Ouvrages en plaques de plâtre** et aux prescriptions du fabricant (Placo ou équivalent validé).
- Fixation des plaques par vissage sur ossature métallique.
- Traitement des joints et finitions selon les règles de l'art.
- Découpes et réservations soignées (prises, gaines, etc.) avec traitement hydrofuge adapté.
- Respect des prescriptions spécifiques pour locaux humides (salles d'eau, sanitaires).
- Compris tablette surface horizontale au-dessus du bâti-support

Localisation : selon le carnet graphique (wc à créer + local douche)

3.3.2.8 Barrière phonique en plenum

Barrière phonique en plenum

Fourniture et mise en œuvre d'une barrière phonique en plenum, destinée à limiter les transmissions acoustiques entre locaux par le plenum au-dessus des faux-plafonds.

La barrière phonique sera constituée d'un écran acoustique continu (type plaques de plâtre, panneaux denses ou complexe acoustique équivalent), fixé sur une ossature adaptée et raccordé de façon étanche aux éléments adjacents (cloisons, planchers, façades, retombées de poutres).

La mise en œuvre comprendra :

- l'implantation et la fixation de l'ossature support ;
- la pose des panneaux constituant l'écran acoustique ;
- le traitement soigné des joints, raccords périphériques et traversées éventuelles (gainés, câbles, réseaux) par des dispositifs adaptés afin de préserver la performance acoustique.

L'ouvrage devra assurer une continuité acoustique efficace entre le haut des cloisons et le plancher haut, sans compromettre les exigences de sécurité incendie ni les contraintes de maintenance des réseaux.

Barrière acoustique du type Rockfon Acoustimass ou équivalent,

- panneau rigide en laine de roche, revêtu aux 2 face d'un complexe en aluminium
- épaisseur 80mm
- classement de réaction au feu : A1
- affaiblissement acoustique : $R_w(C; C_{tr})$ 19dB (-1, -3)

La pose à la verticale en une couche simple, au-dessus des cloisons modulaires, sur toute la hauteur du plenum des faux-plafonds (du faux-plafond jusque sous la dalle).

La liaison parfaite avec les parements voisins, notamment les parties hautes seront découpées et adaptées aux retombées des poutres, afin de réaliser une liaison parfaite avec la sous-face de la dalle

Les découpes et réservations diverses pour passage des réseaux existants et à créer comprises.

Le traitement des joints par bandes adhésive du type Scotch Aluminium Acoustimass.

Les coupes, chutes, calages et toute adaptation selon nécessité.

Toutes sujétions pour une mise en œuvre parfaite.

3.3.2.9 'BOUCHAGE AU PLÂTRE DIVERS ET FINITIONS

- Le **rebouchage des percements**, trous, saignées, tranchées murales,
- Le **calfeutrement au plâtre** autour des gaines ou réseaux traversant les parois,
- Le **traitement des joints non standards** entre ouvrages de nature différente (maçonnerie / plaque de plâtre),
- Le **reprise des angles, arrêts de cloisons, trémies, retours**,
- Le **rebouchage des anciennes fixations**, chevilles, trous de scellement,
- Le **lissage localisé** pour remise à niveau avant finition (enduit et peinture).

Matériaux :

- Plâtre de rebouchage ou plâtre gros, conforme à la norme **NF EN 13279-1**,
- Adjuvants compatibles selon support (accroche sur béton ou maçonnerie),
- Éventuellement : mortier-colle fibré ou enduit de rebouchage spécifique selon cas particulier.

3.3.2.10 FOURNITURE ET POSE BAGUETTES D'ANGLE

Baguette d'angle en aluminium, en pose collée, pour protection des angles saillants en placo.

Fourniture et mise en œuvre de **baguettes d'angle en aluminium**, destinées à la **protection et à la finition des angles saillants** des cloisons et doublages en plaques de plâtre.

Les prestations comprennent :

- **Fourniture des profilés d'angle** en aluminium anodisé ou laqué, section standard adaptée aux épaisseurs de plaques (type 10–12,5 mm).
- **Coupe à dimension** et ajustement précis pour continuité parfaite sur toute la hauteur de la cloison.
- **Pose collée** ou avec mastic-colle adapté au support, garantissant un maintien durable et une finition nette.
- **Traitement des joints** autour des baguettes : enduit, marouflage, ponçage et finitions prêtes à peindre.
- **Protection des ouvrages environnants** et nettoyage en fin d'intervention.

La mise en œuvre sera conforme au **DTU 25.41**, aux prescriptions du fabricant des profilés, et aux règles de l'art en vigueur.

3.4 OUVRAGE DE FAUX-PLAFOND

L'ensemble des matériaux utilisés seront classés M0 ou M1 au regard de leur réaction au feu. L'entrepreneur fournira les certificats d'essais des comportements au feu.

Les éléments de suspension seront stables au feu 1 h. et ne doivent pas dégager de gaz toxiques sous l'action de la chaleur. Les suspentes des faux plafonds seront stables au feu 1/2 heure.

Les procès-verbaux d'essais du CSTB seront produits par l'entrepreneur pour tous les matériaux dont l'utilisation est envisagée.

3.4.1 REEMPLACEMENT DALLES FAUX-PLAFOND : 60X60CM POUR LOCAUX HUMIDES (HSFP 2.50)



Remplacement dalles faux-plafond : 60x60cm pour locaux humides
(HSFP 2.50)

Les travaux comprennent :

- la dépose soignée des dalles existantes,
- la fourniture et la pose des nouvelles dalles 60 × 60 cm sur ossature existante,
- les découpes, ajustements et adaptations nécessaires,
- la mise à niveau et le contrôle de l'alignement et de la planéité de l'ensemble.

Toutes sujétions liées aux trappes, luminaires, grilles de ventilation ou autres équipements intégrés sont à inclure.

Plaques de type ISO-TONE HYGIENE de marque KNAUF ou techniquement équivalent.

Caractéristiques techniques :

- Couleur : Blanc
- Réaction au feu : Euroclass B-s1, d0
- Absorption de bruit (α_w) : 0,10 (H)
- Réflexion de la lumière : 86%
- Résistance à l'humidité : 70 à 90%

Localisation : selon le carnet graphique.

3.4.2 DEPOSE + STOCKAGE SOIGNE + REPOSE ET ADAPTATION FAUX-PLAFOND EXISTANT 60*60 POUR CREATION NOUVELLES CLOISONS + PASSAGE+MODIFICATIONS RESEAUX



Dépose + stockage soigné + repose et adaptation faux-plafond
existant 60*60 pour création nouvelles cloisons +
passage+modifications réseaux

L'entrepreneur du présent lot devra la dépose, le stockage et la repose de faux plafond en dalles minérales 600 x 600 mm. L'entrepreneur prendra toutes les précautions pour ne pas endommager les plaques déposées qui seront ensuite remises en œuvre par le présent lot.

La prestation comprend :

- La dépose des dalles minérales
- La dépose des ossatures
- Le stockage des éléments déposés
- La repose des ossatures
- La fourniture et pose de cornières et autres éléments complémentaires pour adaptation
- Le remplacement des ossatures et dalles détériorées par des produits de références identiques (même fabricant, même modèle).
- L'évacuation de tous les éléments non reposés

Les luminaires seront déposés par le lot électricité.

Les éléments seront stockés dans l'emprise du chantier dans une zone définie en accord avec la maîtrise d'œuvre.
Voir PIC de principe.

NOTA 1 : L'entreprise devra prévoir toutes les protections nécessaires afin d'éviter toute dégradation des zones. En cas de dégradation, l'entreprise prendra à sa charge la remise en état. Un constat d'huissier sera à réaliser par l'entreprise avant le démarrage des travaux.

Compris toute mise en œuvre de sécurisation/stabilisation au droit des cloisons modulaires prévues de rester en lieu et place.

3.4.3 PLAFOND DOUBLE PAREMENT TYPE FERMACELL + 70MM LAINE MINERALE + RESINE EPOXY (COMPRIS DEPOSE FP EXISTANT)



Plafond double parement type fermacell + 70mm Laine minérale
+ résine époxy (compris dépose FP existant)

Fourniture et mise en œuvre d'un plafond double parement de type FERMACELL, constitué de :

- Ossature métallique en profilé acier galvanisé
- Fixation d'un parement constitué de 2 plaques fibres-gypse FERMACELL à bords amincis de 12.5 mm d'épaisseur ou techniquement équivalent, vissées sur l'ossature
- Mise en œuvre d'une laine minérale de 70 mm d'épaisseur

La prestation comprend :

- Mise en place de l'ensemble
- Les joints entre plaques
- Les bandes de finition entre plaques et ponçage (2 passes au minimum)
- Le traitement des cueillies

Compris dépose du plafond existant au sur cette zone (conservation pour réemploi sur le reste du plateau).

Localisation : Plafonds des cellules GAV.

3.4.4 PROVISION 40% DE LA SURFACE RESTANTE EN REMPLACEMENT DE DALLES

Une provision est prévue pour le remplacement d'environ 40 % de la surface restante en dalles de faux-plafond, correspondant aux dalles endommagées, inadaptées ou non réutilisables suite aux interventions.

La prestation comprend :

- la dépose des dalles défectueuses,
- la fourniture et la pose de dalles neuves 60 × 60 cm de caractéristiques équivalentes (dimensions, teinte, performances acoustiques et résistance à l'humidité le cas échéant),
- les ajustements et découpes nécessaires,
- la mise à niveau, l'alignement et le réglage de l'ensemble.

L'entreprise veillera à assurer l'homogénéité visuelle et technique du plafond après intervention, ainsi que la compatibilité des nouvelles dalles avec l'ossature existante. Tous les déchets seront triés et évacués conformément à la réglementation en vigueur.

3.5 OUVRAGE DE MENUISERIES INTÉRIEURES

Un tableau de nomenclature des portes est joint au présent dossier, listant l'ensemble des équipements à prévoir par porte.

L'ensemble des performances acoustiques attendues pour les différentes portes est explicité dans le tableau de nomenclatures, ainsi que dans le rapport acoustique joint en annexe.

3.5.1 TRACAGE ET POSE DES HUISSERIES DANS CLOISON

Le tracage et la pose des huisseries est à la charge du présent lot.

La pose concerne tous les cadres : portes

L'entreprise du présent lot est responsable du réglage des cadres.

Les barres d'écartement des cadres sont à maintenir en place jusqu'à l'entrée des CET.

Fixation des pieds de cadres obligatoires par feuillard spité.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.5.2 PORTE REEMPLOI

PO Porte réemploi (voir tableau nomenclature portes)

Fourniture et repose des portes issues du réemploi, comprenant vantaux, huisseries, quincailleries (paumelles, serrures, poignées) et accessoires récupérés lors de la phase de dépose (butées).

Avant repose, l'entreprise procédera au contrôle, au nettoyage et, si nécessaire, à la remise en état des éléments (redressage, ajustement, remplacement des pièces défectueuses ou manquantes) afin de garantir leur bon fonctionnement et leur durabilité.

La mise en œuvre comprendra :

- la repose et le réglage des huisseries, vantaux et accessoires,
- les ajustements, calages et reprises de jeux nécessaires,
- le remplacement ou l'adaptation des fixations et accessoires si nécessaire,
- la vérification du bon fonctionnement (ouverture, fermeture, verrouillage).

L'ensemble devra garantir la stabilité, l'alignement, le bon fonctionnement des portes et un niveau de finition soigné.

3.5.2.1 PO01 R+3 Secrétariat - Réemploi 930 2450 Aluminium

3.5.2.2 PO02 R+3 CDU - Réemploi 930 2450 Aluminium

3.5.2.3 PO03 R+3 Informatique - Réemploi 930 2450 Aluminium

3.5.2.4 PO04 R+3 G2 - Réemploi 930 2450 Aluminium

3.5.2.5 PO05 R+3 ACDU - Réemploi 930 2450 Aluminium

3.5.3 PORTES NEUVES

PO Porte neuve

3.5.3.1 PO06 R+3 Circulation 930*2040 – cloison aluminium

Fourniture et pose d'un bloc porte - Huisserie aluminium de marque Tiaso, Bolmin ou techniquement équivalent.

Composition des blocs portes :

- Huisserie/bâti aluminium
- Vantail, épaisseur 40 mm
- Vantail 93/204 cm.
- Largeur de service 900 mm
- Finition Stratifiée coloris identique aux menuiseries existantes
- Ferrage 4 paumelles de 130 en acier monobloc réglable, bague d'appui et fourreau en polyamide et capot femelle en acier, sans fourreau visible, ni bouchons rapportés.
- Poignées de tirage
- Gâche électrique EFF série 1-8 sur huisserie
- Ferme-porte en applique. L'effort d'ouverture des portes devra être inférieur ou égal à 50N pour les portes équipées d'un contrôle d'accès

L'adaptation éventuelle des tableaux aux mesures des nouvelles menuiseries fait partie de la prestation pour le remplacement des huisseries dans les cloisons existantes. L'adaptation du tableau sera faite dans le même matériaux que la cloison existante.

Compris tous raccordements aux existants

3.5.3.2 PO07 R+3 Salle audition 01 930*2040 Placo Phonique

Fourniture et pose d'un bloc porte acoustique 1V de type PORTAPHONE MBA-051 - Huisserie en bois de marque Malerba ou techniquement équivalent.

Caractéristiques techniques :

RW (C;Ctr)=39(-2;-5)

PV Acoustique : 404/14/38/1

Composition des blocs portes :

- Huisserie/bâti bois exotique ou européen de section mini 68x58 mm avec joint d'étanchéité à l'air
- Vantail 93/204 cm, épaisseur 40 mm à âme pleine composé d'un cadre bois européen, d'un joint intumescent en traverse haute, Joint balai.
- Finition Stratifiée coloris identique aux menuiseries existantes
- Ferrage 4 paumelles MALERBA de 130 en acier monobloc réglable, bague d'appui et fourreau en polyamide et capot femelle en acier, sans fourreau visible, ni bouchons rapportés.
- Béquillage type Briscard ligne tempo disco ou équivalent
- Serrure 1 point - Cylindre européen sur organigramme.

Grilles de renouvellement d'air dans les portes :

Ces portes sont munies de grilles de renouvellement d'air. Une performance de Dn,ew 35 est demandée pour ces grilles. Dû par le présent lot.

3.5.3.3 PO08 R+3 Salle audition 03 930*2040 Placo Phonique

Dito 3.5.3.2

3.5.3.4 PO09 R+3 Salle audition 02 930*2040 Placo Phonique

Dito 3.5.3.2

3.5.3.5 PO10 R+3 Salle avocat / médecin 930*2040 Placo Phonique

Dito 3.5.3.2

3.5.3.6 PO11 R+3 Sanitaire 930*2040 Placo Phonique

Fourniture et pose d'un bloc porte 1V de type MBF-021 - Huisserie en bois de marque Malerba ou techniquement équivalent.

Composition des blocs portes :

- Huisserie/bâti bois exotique ou européen de section mini 68x58 mm avec joint d'étanchéité à l'air
- Vantail 93/204 cm, épaisseur 40 mm à âme pleine composé d'un cadre bois européen, d'un joint intumescent en traverse haute.
- Finition Stratifiée coloris identique aux menuiseries existantes
- Ferrage 4 paumelles MALERBA de 130 en acier monobloc réglable, bague d'appui et fourreau en polyamide et capot femelle en acier, sans fourreau visible, ni bouchons rapportés.
- Béquillage type Briscard ligne tempo disco ou équivalent
- Verrou de condamnation pour sanitaire vert/rouge (+ ouverture de sécurité par l'extérieur)

3.5.3.7 PO12 R+3 Opérationnelle / viso/ repro 930*2040 Placo Phonique

Dito 3.5.3.2

3.5.3.8 PO13 R+3 Couloir vers commun 930*2040 Cloison aluminium

Dito 3.5.3.1

Excepté équipements porte (voir détail nomenclature en annexe).

3.5.3.9 PO14 R+3 Couloir vers commun 930*2040 Cloison CF 1h

Fourniture et pose d'un bloc porte 1V EI 30 de type MBF-021 - Huisserie en bois de marque Malerba ou techniquement équivalent.

Caractéristiques techniques :

FEU : EI130 / R/V
PV FEU : 13-A-515

Composition des blocs portes :

- Huisserie/bâti bois exotique ou européen de section mini 68x58 mm avec joint intumescent
- Joint balai RA = 36 dB
- Vantail 93/204 cm, épaisseur 40 mm à âme pleine composé d'un cadre bois européen, d'un joint intumescent en traverse haute.
- Finition Stratifiée coloris identique aux menuiseries existantes
- Ferrage 3 ou 4 paumelles MALERBA de 130 en acier monobloc réglable, bague d'appui et fourreau en polyamide et capot femelle en acier, sans fourreau visible, ni bouchons rapportés.
- Ferme-porte en applique à glissière adapté à la résistance au feu du bloc porte. L'effort d'ouverture des portes devra être inférieur ou égal à 50N.
- Poignée de tirage côté brigade, rien côté cage escalier
- Seuil en alu
- Gâche électrique EFF série 1-8 sur huisserie pour PO13, PO14 et PO15

Fourniture du PV FEU

3.5.3.10 PO15 R+3 Matériel scellés 930*2040 Cloison CF 1h

Dito 3.5.3.9

Excepté équipement : contrôle d'accès avec double barre de tirage.

3.5.3.11 PO16 R+3 Commun 1400*2040 Cloison CF 1h

Dito 3.5.3.9 – version porte tiercée

Excepté équipements porte (voir détail nomenclature en annexe) : double poignée de tirage vantail principal + équipements de la tierce.

3.5.4 'PLINTHES BOIS NEUVE**----- Plinthe bois neuve**

Fourniture et pose de plinthes en médium MDF 18mm épaisseur, à peindre ou à vernir avec rainures au dos, de 10cm de hauteur, compris coupes d'onglets dans tous les angles, fixation par colle et vis, pour planéité et tenue parfaite. Parements prêts à recevoir la finition du lot peinture.

Localisation : selon le carnet graphique.**3.5.5 FOURNITURE ET POSE SDE BUTÉES DE PORTES LEGALLAIS - INOX - REF 105 239**

- **Type** : butée de sol,
- **Matériau** : inox avec embout amortisseur souple,
- **Fixation** : mécanique (chevilles métalliques ou vis à expansion selon nature du support),
- **Dimensions** : adaptées aux portes standard ou techniques (Ø 30 à 50 mm selon usage),
- **Hauteur** : selon modèle, de 30 à 75 mm (en cas de seuil haut ou de pente).

Les butées de sol sont à prévoir pour l'ensemble de portes prévues au présent lot.

3.5.6 BEQUILLES : LEGALLAIS - INOX 304 SATINE - REF 613 830

Fourniture et pose de béquilles de porte en inox 304 finition satinée, référence 613 830 (ou équivalent techniquement et esthétiquement).

La prestation comprend :

- la fourniture des ensembles béquilles, rosaces et carrés adaptés aux portes concernées,
- la pose sur portes existantes ou réemployées, y compris perçages, ajustements et fixations nécessaires,
- le remplacement éventuel des accessoires complémentaires (visserie, rosaces, carrés, ressorts de rappel) pour garantir un fonctionnement optimal,
- la vérification du bon fonctionnement après pose (manœuvre, maintien, alignement).

L'ensemble devra garantir la solidité, la durabilité et le bon fonctionnement des ouvrants, avec une finition soignée et homogène sur l'ensemble des portes concernées.

3.5.7 ROSACE: LEGALLAIS - INOX 304 SATINE - REF 614 026

Fourniture et pose de rosaces en inox 304 finition satinée, référence 614 026 (ou équivalent techniquement et esthétiquement), adaptées aux ensembles de béquilles et aux portes concernées.

La prestation comprend :

- la fourniture des rosaces et accessoires de fixation compatibles avec les portes et béquilles mises en œuvre,
- la pose et la fixation soignée des rosaces sur les parements de porte,
- les ajustements nécessaires pour assurer un alignement correct avec les béquilles et les mécanismes de serrure,
- la vérification de la bonne tenue, du bon alignement et de la finition après installation.

L'ensemble devra garantir une finition homogène, une bonne résistance mécanique et une durabilité adaptée à un usage intensif.

3.5.8 BARRE DE TIRAGE

Fourniture et pose de barres de tirage sur les portes identifiées aux plans.

La prestation comprend :

- la fourniture des barres de tirage adaptées au type de porte (dimensions, entraxes, matériau et finition selon prescriptions architecturales),
- la fixation sur les vantaux, y compris perçages, renforts éventuels et toutes sujétions nécessaires à une pose conforme,
- l'alignement et le réglage afin d'assurer une prise en main ergonomique et une parfaite tenue mécanique.

L'ensemble devra garantir une fixation robuste, une utilisation confortable et une finition soignée, compatible avec les éléments de quincaillerie existants ou mis en œuvre dans le cadre du projet.

3.5.9 ORGANIGRAMME

Prescriptions

- Tous les cylindres fournis devront être individuels,
- 1 pass général : en 3 exemplaires
- Cylindres conformes aux normes en vigueur (NF EN 1303), de sécurité courante, finition nickelée.
- Fourniture :
 - 3 clés minimum par cylindre,
 - carte de propriété si requis par le fabricant.

3.5.10 FOURNITURE ET POSE DES GACHES ELECTRIQUES

Fourniture et pose de gâches électriques , en coordination avec le lot 4 électricité pour le contrôle d'accès.

Localisation : sur les portes neuves concernées par le contrôle d'accès

3.5.11 FOURNITURE ET POSE DES VENTOUSES

Les travaux comprennent la **fourniture et la mise en œuvre de ventouses électromagnétiques de retenue**, destinées à équiper les portes prévues au marché, pour assurer leur maintien en position ouverte ou leur verrouillage selon les besoins fonctionnels et de sécurité.

Caractéristiques techniques minimales :

- Ventouse électromagnétique 12/24 V (choix selon alimentation existante).
- Force de retenue adaptée au type de porte (entre **300 et 500 daN** selon modèle).
- Platine de fixation et contreplaqué réglable.
- Connectique compatible avec les systèmes de contrôle d'accès ou détection incendie.
- Fonctionnement **fail-safe** (ouverture en cas de coupure pour sécurité incendie).
- Finition aluminium anodisé ou laqué selon les prescriptions architecturales.

Localisation : sur les portes existantes/en réemploi concernées par le contrôle d'accès : salle d'armes + local informatique

3.5.12 PLACARD DE REEMPLOI (DEPOSE-REPOSE)



Placard de réemploi (à reposer)

Dépose-repose des placards pour réemploi, comprenant caissons, portes, étagères, quincailleries, ferrures et accessoires récupérés lors de la dépose.

Avant repose, l'entreprise procédera au contrôle, au nettoyage et, si nécessaire, à la remise en état des éléments (redressage, ajustement, remplacement des quincailleries ou composants défectueux) afin de garantir leur bon état fonctionnel et esthétique.

La mise en œuvre comprendra :

- l'implantation et la fixation des caissons sur supports existants ou à créer, avec tous dispositifs d'ancrage adaptés ;
- le calage, l'alignement, le réglage des aplombs et la mise à niveau des éléments ;
- la repose et le réglage des portes (charnières, coulisses, amortisseurs éventuels) et des accessoires intérieurs ;
- les adaptations, découpes et compléments nécessaires pour une intégration conforme aux contraintes du projet.

L'ensemble devra garantir la stabilité, la solidité, le bon fonctionnement des ouvrants et une finition soignée, en cohérence avec les ouvrages environnants.

3.5.13 CREATION D'UNE TRAPPE ALUMINIUM POUR DISSIMULATION DM

Fourniture et mise en œuvre d'une trappe en aluminium destinée à la dissimulation du dispositif à intégrer (DM), réalisée sur mesure en fonction des dimensions et contraintes du site (dans cloison aluminium).

La prestation comprend :

- la réalisation d'un cadre support en profilés adaptés, solidement fixé au support existant ;
- la fourniture et la pose d'un panneau aluminium ouvrant (trappe), intégrant les renforts nécessaires pour garantir rigidité et stabilité ;
- la mise en œuvre de quincailleries adaptées (charnières invisibles ou affleurantes, système d'ouverture push) ;
- les ajustements nécessaires pour assurer un alignement parfait, un jeu fonctionnel maîtrisé et une intégration discrète dans l'environnement existant ;

La trappe devra permettre un accès aisé pour les interventions ultérieures, garantir la durabilité de l'ouvrage et assurer une intégration esthétique soignée.

3.5.14 KITCHENETTE

Fourniture et pose d'une cuisine en mélaminé et stratifié. Compris toutes sujétions pour une exécutions dans les règles de l'art.

Comprenant :

- Éléments bas :
 - Deux meubles bas ht 85cm (80cm + 120cm), portes battantes doubles + tablettes réglables intérieures + plinthe basse, compris caisson pour encastrement LV 60cm et traitement du meuble dans l'angle
 - Plan de travail stratifié + crédence stratifiée
 - Bac évier simple avec égouttoir L80cm en inox brossé
 - Plaque électrique vitrocéramique deux feux.
- Éléments hauts:
 - Tablette stratifiée profondeur 30cm
 - Hotte à recyclage au droit de la plaque électrique.

Compris amortisseurs de la fermeture des portes.

A charge MOA :

- Micro-onde
- Lave-vaisselle
- Frigo

3.5.15 CREATION DES AMENAGEMENTS CELLULE GAV

3.5.15.1 Création de la banquette :Ossature en panneaux bois CLT + grille de ventilation

Fourniture et mise en œuvre d'une banquette fixe constituée d'une ossature en panneaux de bois massif type CLT 6cm (Cross Laminated Timber), y compris angles arrondis.

La prestation comprend :

- la réalisation d'une structure porteuse en panneaux CLT dimensionnés selon les charges d'exploitation, fixée au sol et/ou aux parois par dispositifs mécaniques adaptés (équerres, platines, ancrages) ;
- l'assemblage des panneaux par vissage ou connecteurs appropriés, avec traitement des chants et arêtes afin de limiter les risques de blessure ;
- l'intégration d'une ou plusieurs grilles de ventilation (fournies par le lot CVC) permettant la circulation d'air au sein du volume intérieur de la banquette et la prévention des phénomènes de condensation ou de stagnation d'humidité ;
- les découpes, ajustements et adaptations nécessaires pour garantir l'intégration de l'ouvrage dans la cellule et sa compatibilité avec les éléments adjacents ;
- le traitement de surface des éléments bois (ponçage, protection, finition) selon les prescriptions architecturales.

Localisation : cellules GAV (voir planche détail)

3.5.15.2 Platelage inox passage réseaux

Fourniture et mise en œuvre d'un platelage en acier inoxydable destiné à assurer le passage et la protection des réseaux, tout en permettant un accès pour inspection et maintenance.

La prestation comprend :

- la fourniture de tôles ou panneaux en acier inoxydable (qualité et épaisseur adaptées aux contraintes mécaniques et à l'environnement d'usage), avec surface antidérapante si nécessaire ;
- la réalisation d'une structure support (profilés, cadres, cornières) permettant la fixation du platelage et la reprise des charges d'exploitation ;
- l'intégration d'ouvertures, découpes ou réservations pour le passage des réseaux techniques (fluides, électricité, ventilation, etc.), avec traitement des bords et protection des traversées ;
- la fixation du platelage par visserie inox ou dispositifs démontables permettant la dépose pour maintenance ;
- l'ajustement, l'alignement et la finition soignée de l'ensemble.

L'ouvrage devra garantir la résistance mécanique, la durabilité, la sécurité d'usage, ainsi que la compatibilité avec les contraintes d'exploitation et de maintenance des réseaux.

Localisation : cellules GAV (voir planche détail)

3.5.15.3 Fourniture et pose du matelas banquette

Fourniture et mise en place d'un matelas destiné à être installé sur la banquette de la cellule GAV, adapté aux contraintes d'usage intensif et aux exigences de sécurité.

Le matelas sera constitué :

- d'une mousse haute densité garantissant une bonne résistance à l'affaissement et au poinçonnement ;
- d'un revêtement extérieur résistant, imperméable, lessivable et non feu (classement M1 ou équivalent), compatible avec un usage en environnement contraint ;
- de coutures renforcées ou soudures haute fréquence assurant la durabilité et l'étanchéité de l'ensemble.

La prestation comprend :

- la fourniture du matelas aux dimensions adaptées à la banquette réalisée ;
- la mise en place sur la structure support avec système de maintien ou d'anti-glissement si nécessaire ;
- les ajustements pour garantir une bonne adaptation au support et un confort d'utilisation satisfaisant.

L'ensemble devra garantir une résistance à l'usage intensif, une hygiène aisée, une durabilité dans le temps et une sécurité d'utilisation conforme aux contraintes du local.

Localisation : cellules GAV (voir planche détail)

3.5.16 PROVISION POUR ADAPTATION DES STORES EXISTANTS AU DROIT DES CLOISONS EN PERCUSSION.

Une provision est prévue pour l'adaptation des stores existants situés au droit des cloisons en percussion.

La prestation comprend :

- la dépose partielle ou totale des stores concernés, selon les besoins ;
- l'adaptation des rails, fixations, supports et mécanismes afin d'assurer la compatibilité avec les nouvelles implantations de cloisons ;
- les découpes, ajustements et compléments nécessaires à la bonne intégration des stores dans la nouvelle configuration des locaux ;
- la repose, le réglage et la remise en fonctionnement des stores après adaptation.

L'ensemble devra garantir un fonctionnement fluide, un alignement soigné et une intégration esthétique satisfaisante, sans altération des performances ni de la durabilité des équipements existants.

3.6 OUVRAGE PSE (PRESTATION SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES)

Les présentes prescriptions s'appliquent à l'ensemble des **prestations supplémentaires éventuelles (PSE)** susceptibles d'être intégrées à la notification du marché sur décision du maître d'ouvrage, après analyse des offres et en fonction des besoins identifiés au cours du projet.

Les PSE doivent obligatoirement être chiffrées, sous peine d'irrégularité de l'offre conformément au règlement de consultation.

3.7 PSE : DEPOSE + FOURNITURE ET POSE DE STORES THERMIQUES ENROULABLES A CHAINETTE

La prestation comprend la dépose complète des stores existants.

Y compris tout systèmes de fixations et accessoires existants.

Fourniture et mise en œuvre de stores intérieurs enroulables, adaptés aux dimensions des baies et aux contraintes techniques des supports existants.

Les stores seront constitués :

- Toile SOLTIS 99-2061E, coloris blanc/lowE
- Classement feu M1
- Tube d'enroulement en acier diamètre 34mm
- Barre de charge en aluminium diamètre 13mm
- Guidage latéral par câbles perlon

La prestation comprend :

- le relevé précis des dimensions sur site ;
- la fourniture des rails, lames, mécanismes de manœuvre, fixations et accessoires ;
- la pose complète, comprenant perçages, chevillage, fixation et réglage ;
- l'ajustement des hauteurs et des largeurs de lames si nécessaire ;
- le réglage des mécanismes d'orientation et de translation pour assurer un fonctionnement fluide et silencieux ;
- les essais de fonctionnement et le contrôle final.

3.8 PSE : PROTECTION ANTI BALLES POUR TUBE DE DESARMEMENT

Fourniture et mise en œuvre d'un dispositif de protection balistique destiné au tube de désarmement, conforme aux niveaux de performance requis pour l'ouvrage.

La protection sera constituée d'un blindage intégrant des matériaux à performance balistique certifiée (tôles acier balistique haute résistance, panneaux composites multicouches ou équivalent), dimensionnés pour assurer l'arrêt des projectiles selon la classe de résistance définie au projet.

La prestation comprend :

- la fourniture des éléments de blindage, y compris plaques, renforts, profils de liaison et accessoires de fixation ;
- la réalisation d'une structure support dimensionnée pour reprendre les charges propres et les efforts induits par l'impact balistique, avec ancrage adapté au support (béton, maçonnerie, structure métallique) ;
- la mise en œuvre du blindage avec traitement soigné des assemblages (recouvrements, couvre-joints, soudures ou boulonnages) garantissant la continuité de la protection balistique ;
- l'intégration de la protection autour du tube de désarmement sans entraver son accessibilité ni son fonctionnement ;
- les traitements de surface et finitions (protection anticorrosion, peinture, habillage éventuel) selon les prescriptions architecturales.

La mise en œuvre devra être conforme aux recommandations des fabricants, aux normes de résistance

3.9 PSE : CLOISON MODULAIRE VITRÉE SUR ALLEGE

Dito 3.3.2.2

Localisation : complément salle de réunion